



FORMATION EN PRÉSENTIEL

AIRP - AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX NIVEAU CONCEPTEUR

OBJECTIF

Permettre aux salariés des maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvres, de maîtriser la réglementation DT-DICT et le guide technique, conformément aux prescriptions de la réforme gouvernementale anti-endommagement ; et permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Acquérir (ou mettre à jour) les connaissances nécessaires sur la réglementation DT-DICT (déclarations de travaux, et d'intention de commencement de travaux), et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIRP) par rapport aux obligations réglementaires.
- Être capable, à force d'entraînement, de satisfaire à l'examen de fin de formation, en répondant correctement aux questions QCM de la base de données AIRP.

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Réf.	PRO-000027
Contact	0980493771 info@starter-formation.fr http://starter-formation.fr



Niveau

Niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 12 maxi



Durée

7 heures / 1 jour(s)



PROGRAMME

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (80% DE LA DURÉE DE LA FORMATION)

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

ENSEIGNEMENT PRATIQUE (20% DE LA DURÉE DE LA FORMATION)

RÉALISATION DU TEST FINAL AIPR CONCEPTEUR

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Rattrapage immédiat en cas de 1er échec.

INTERVENANT(S)

Formateur niveau concepteur AIPR

ÉVALUATION

La formation est validée par la réussite à l'examen AIPR, via un test QCM de 40 questions.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de compétences permettant la délivrance par l'employeur de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.